



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

.....  
**Service des Examens et  
Concours**

**ÉCOLE SUPÉRIEURE DE TOURISME D'ARTISANAT ET D'ACTION CULTURELLE :  
ESTAAC**

**A- PREMIER CYCLE**

- a- Être titulaire du BAC (toutes les séries) ou de tout autre diplôme équivalent,
  - b- Être âgé (e) de 25 ans au plus.
- **Diplômes préparés** : Licence en Tourisme, Licence en Patrimoine (Muséologie),  
Licence en Sciences de l'Information Documentaire, Licence en  
Animation Culturelle

**B- DEUXIÈME CYCLE**

- a- Être titulaire de la Licence, du DSAC (Diplôme Supérieur d'Action Culturelle), d'un  
DESA (Diplôme d'Études Supérieures Artistiques), d'un Master (toutes les  
spécialités) ou de tout autre diplôme équivalent ;
  - b- Être âgé (e) de 28 ans au plus.
- **Diplômes préparés** : Master en Tourisme, Master en Patrimoine (Muséologie),  
Master en Archivistique, Master en Documentation, Master en  
Bibliothéconomie, Master en Animation Culturelle

**ÉPREUVES**

- Dissertation (sujet d'ordre général)
- Sujet de spécialité (Pour le Cycle Licence et Master)
- Entretien avec le Jury